

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

du 28 septembre 2020

MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE LA  
SECURITE PUBLIQUE, DE LA  
DECENTRALISATION ET DES  
AFFAIRES COUTUMIERES ET  
RELIGIEUSES

portant adoption du Document de la Politique  
Nationale de la Migration 2020-2035 et son  
plan d'actions.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution du 25 novembre 2010;
- Vu le décret n° 2016-161/PRN du 02 avril 2016, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2016-623/PRN' du 14 novembre 2016, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres Délégués, modifié et complété par le décret n° 2018-475/PRN du 09 juillet 2018 ;
- Vu le décret n° 2016-624/PM du 14 novembre 2016, précisant les attributions des membres du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018-476/PM du 09 juillet 2018 ;
- Vu le décret n° 2019-722/PRN/MISP/D/ACR du 06 décembre 2019, portant réorganisation du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses ;
- Sur rapport du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU ;

DECRETE :

Article premier : Sont adoptés, tel qu'annexés au présent décret, le Document de la Politique Nationale de la Migration 2020-2035 et son plan d'actions.

